



À Bagnolet, le 6 novembre 2020

**Monsieur Gérald DARMANIN**  
**Ministre de l'Intérieur**

Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau 75008 Paris

**UNSA-SDIS DE FRANCE**

**Syndicat SPP & PATS**

## CONTACT

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NOAILLE Jacques

### ADRESSE

UNSA-TERRITORIAUX

21 rue Jules Ferry - 93177

BAGNOLET

### TÉLÉPHONE

06 43 78 24 31

### MAIL

UNASDISDEFRANCE@GMAIL.COM

## NOUS SUIVRE



[UNSA-SDIS.FR](http://UNSA-SDIS.FR)



[facebook.com/unsa.sdis](https://facebook.com/unsa.sdis)



[twitter.com/unsa\\_sdis](https://twitter.com/unsa_sdis)



[instagram.com/unsa\\_sdis](https://instagram.com/unsa_sdis)

**Objet :** sur-cotisation CNRACL

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, l'Assemblée Nationale a adopté le 22 octobre dernier un amendement du Gouvernement tendant à supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la part patronale de la sur-cotisation à la CNRACL relative à la prise en compte de la prime de feu pour le calcul de la pension de retraite des sapeurs-pompiers professionnels.

Par cette mesure, les Services d'Incendie et de Secours disposeront d'une marge budgétaire pour compenser le coût de la revalorisation de l'indemnité de feu.

Lors de notre rencontre du 27 août dernier, vous vous étiez engagés à apporter une réponse concrète sur ce sujet en menant un travail de concertation avec les organisations syndicales.

Sans affecter le financement de leurs pensions de retraite, la suppression de cette sur-cotisation apporterait à ces agents une reconnaissance particulièrement appréciable et un gain de pouvoir d'achat estimé en moyenne à 55 euros par mois.

L'examen de ce projet de loi par le Sénat le 17 novembre peut encore permettre de supprimer la part salariale de cette sur-cotisation (1,8 %) sans affecter la part consacrée à la bonification de « 1 an tous les 5 ans » pour la retraite.

L'UNSA-SDIS de France ne souhaite pas dans un premier temps déposer un préavis de grève dans le contexte actuel tendu où tout le monde recherche de la confiance et de la sérénité. Pour autant, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes loin de vos engagements pris lors de notre entrevue. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir engager une discussion dans les prochains jours.



À Bagnolet, le 6 novembre 2020

L'UNSA-SDIS de France revendique toujours également le déplafonnement de la bonification et la portabilité de nos droits.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'expression de ma très haute considération.

## UNSA-SDIS DE FRANCE

Syndicat SPP & PATS

### CONTACT

#### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NOAILLE Jacques

#### ADRESSE

UNSA-TERRITORIAUX  
21 rue Jules Ferry - 93177  
BAGNOLET

#### TÉLÉPHONE

06 43 78 24 31

#### MAIL

UNASDISDEFRANCE@GMAIL.COM

### NOUS SUIVRE



[UNSA-SDIS.FR](http://UNSA-SDIS.FR)



[facebook.com/unsa.sdis](https://facebook.com/unsa.sdis)



[twitter.com/unsa\\_sdis](https://twitter.com/unsa_sdis)



[instagram.com/unsa\\_sdis](https://instagram.com/unsa_sdis)

**Monsieur Jacques NOAILLE**

Secrétaire Général  
UNSA-SDIS DE FRANCE